



La réduction des déchets

La Loi sur la Transition énergétique nous fixe des objectifs ambitieux mais atteignables grâce à nos choix au quotidien :

- la diminution de 10% des des déchets ménagers et assimilés (DMA). Au vu de vos résultats en 2016, ce dernier effort représente environ 4 Kg par habitant.

- l'atteinte de 55% de déchets valorisés. Avec un résultat de 45,8% nous sommes encore à près de 10 points de l'objectif.

Ces ambitions visent à réduire le coûts de la gestion des déchets mais aussi et surtout les effets nocifs des déchets produits et traités, sur l'environnement et sur chacun de nous.

Atteindre ces objectifs, implique un changement de comportement des consommateurs et des producteurs que nous sommes.

Achetons mieux, Jetons moins, jetons mieux !

Jetons moins, jetons mieux !

Produire moins de déchets, c'est possible. Il suffit de modifier nos habitudes de consommation.

Nos conseils pour vous aider à consommer malin :

> **À la maison**

- > Buvez l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.
- > Meubles, vêtements : pensez à les donner, les vendre ou les transformer.
- > Privilégiez les produits durables aux jetables (rasoir et pile rechargeable,...).
- > Utilisez des produits éco-labellisés plus propres pour l'environnement.
- > Cuisinez les restes de repas.

> **Au supermarché**

- > Si vous avez besoin d'un objet que très rarement : pensez à le louer, à l'emprunter, ou bien encore à l'achat collectif.
- > Pensez aux articles d'occasion.
- > Évitez les suremballages : privilégiez les produits en détail, en vrac, à la découpe, les grands conditionnements, les éco-recharges, les produits concentrés (ex : lessive...).
- > Rédigez une liste de courses, pour éviter les achats superflus.
- > Achetez de préférence des produits réutilisables (serpillère à la place de lingettes...).
- > A chaque fois que vous faites vos courses, pensez à prendre votre sac cabas.

> **Au garage**

- > Les produits dangereux (peinture, vernis, solvants...) sont nocifs pour l'environnement comme pour la santé. Choisissez plutôt des produits éco-labellisés. Quand vous souhaitez vous en débarrasser, une seule solution : apportez-les en déchetterie.
- > Les batteries, huiles de vidange, la ferraille sont aussi à porter en déchetteries.
- > Pensez à donner ou vendre les outils dont vous ne vous servez plus. Ils pourront sûrement servir à quelqu'un d'autre.

> **Au travail**

- > Économisez le papier : imprimez sur les faces recto et verso de la feuille, et/ou deux faces par feuilles recto et verso ou mieux encore évitez d'imprimer (dématérialisez les supports).
- > Proposez à votre employeur de nouvelles alternatives : les cartouches d'encre rechargeables, le papier recyclé..., une gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que le tri des déchets.

— CONTACT

Service Environnement

Nature

1 Place Général Ferrié
53000, LAVAL

☎ **02 53 74 11 50**

NOUS CONTACTER

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

<http://www.agglo-laval.fr/utile-au-quotidien/dechets-collecte-et-valorisation/la-prevention-des-dechets/la-reduction-des-dechets>

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr